

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2011
« RÈGLEMENT SUR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET
ADMINISTRATIVES » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté à sa séance ordinaire du conseil du 7 avril 2026 le Règlement numéro 292-2026 modifiant le Règlement numéro 201-2011 Règlement sur les dispositions générales et administratives de la Municipalité de Saint-Godefroi;

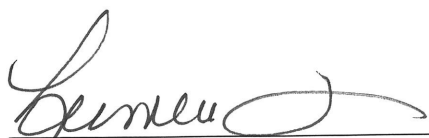
QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier le tarif pour l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 11 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

ADOPTÉ.

Donné à Saint-Godefroi, ce quatorzième jour de mai 2026.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière